

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée que les membres du conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue **mercredi le 12 mars 2025 à 19h30**, adopté un règlement « **Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la MRC d'Acton et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité** ».

Ce règlement porte le numéro 2025-03. Il peut en être pris communication aux bureaux des municipalités concernées de même qu'à ceux de la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce mardi dix-huitième (18<sup>e</sup>) jour du mois de mars 2025.



**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière.**